

Corporation de la ville de Hawkesbury

Recommandation au conseil

N° 2019_REC_59

N° de dossier : L06-01

Date de la réunion : 26 août 2019

Objet: Achat de cyberassurance

Recommandation

Attendu que les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes et ce, peu importe la taille de l'organisation qui peut en être victime, et;

Attendu qu'il serait judicieux d'adhérer à la cyberassurance afin d'appuyer la Ville dans une telle éventualité.

Qu'il soit résolu d'accepter l'offre de BFL Canada au montant de 7 579.00\$ plus la taxe applicable pour la cyberassurance d'un montant de 1 000 000.00\$ avec un déductible de 25 000\$ pour une période de douze mois, tel que recommandé au document 2019_REC_59.

Note explicative, historique, mise en situation

Nous sommes tous au fait que les attaques informatiques sont de plus en plus fréquentes et peuvent être causées non seulement par des individus de l'extérieur mais aussi par des employés. Notre courtier d'assurance BFL nous avait recommandé d'adhérer à la cyberassurance mais la prime annuelle est élevée.

Par contre, cette assurance donne à la Ville accès à une équipe d'experts pouvant faire face à une cyberattaque à tous les niveaux. Si le système informatique de la Ville se fait attaquer, il n'y a pas seulement l'interruption de service à laquelle nous devons faire face, mais aussi le vol de renseignements tant personnels que financiers. Cette assurance couvre entre-autre les dommages punitifs que la Ville pourrait devoir payer, les frais de défense, les pertes causées par l'interruption du réseau, les avis à envoyer aux personnes touchées par le vol de renseignements, la restauration des données, les argents qui pourraient être versés pour extorsion, etc.

Puisque notre système informatique est hébergé par les comtés unis de Prescott et Russell, une cyberattaque du réseau des CUPR serait couvert par l'assurance des CUPR.

Incidence au budget

La Ville n'a pas prévu à son budget des fonds pour couvrir la cyberassurance en 2019. La facture annuelle de 7 579.00\$ plus la taxe provinciale représente un montant mensuel d'environ 682.11\$. Si la prise d'effet est le 1^{er} septembre, cette couverture coûtera 2 728.44\$ en 2019 et pourrait être prise à même la réserve pour Assurance, ayant un solde de 43 090.14\$ au 31 décembre 2018.

Études concernées

s/o

Documents de support

Soumission de BFL

Plan de communication

s/o

Service(s) impliqué(s)

Tous

Soumis et recommandé par

Christine Groulx, greffière, le 29 juillet 2019

Commentaires du directeur général

Daniel Gatién, directeur général

Report Approval Details

Document Title:	2019_59_Cyber_Assurance_fr.docx
Attachments:	- DOC290719.pdf
Final Approval Date:	Aug 14, 2019

This report and all of its attachments were approved and signed as outlined below:



Philippe Timbers - Aug 13, 2019 - 3:49 PM



Daniel Gatién - Aug 14, 2019 - 1:25 PM